



Restitution des objets personnels

Par **Pilo**, le **04/12/2014** à **10:34**

Bonjour,

Depuis plus de quatre ans j'essaie de récupérer mes objets personnels comme cela est indiqué dans le jugement de divorce.

Mon ex nie alors que cela représente une somme et des quantités importantes (meuble et bijoux, tous de famille prouvés par attestations et expertise).

Après le versement d'une très importante prestation compensatoire me plongeant dans une situation financière catastrophique je n'ai plus les moyens d'engager une procédure.

Différentes plaintes ont été déposées par des personnes de mon entourage car elles aussi dépossédées d'objets disparus avec elle ; les plaintes ont été classées "sans suite" pour "effraction insuffisamment caractérisée" comme la mienne que je me suis résolu à déposer sur les conseils de la Police.

Apparemment des ventes et des transformations ont eu lieu.

Deux seuls bijoux (de faible valeur) ont été restitués à 2 de nos enfants .

Je suis usé par des procédures démoralisantes mais souhaite récupérer ce qui m'appartient afin de le transmettre à mes enfants.

Quel peut être votre conseil ? Mes revenus étant très modestes puis je bénéficier d'une aide pour engager un avocat ? Merci d'avance.